Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_6_6_88-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, Mme Noëlle FABRE MADEC, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Sophie MAR, M. Ronan DANIEL, Mme Gaëlle PRIGENT, M. Henri DE FRANCESCHI, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, Mme Justine DESSEAUX, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Mickaël STEPHAN, Mme Colette BULEON-GUILLE

Absents excusés :

- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- M. Didier MAURICE a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- M. Yannick MUSSETA a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à Mme Colette BULEON-GUILLE
- Mme Laurent MORIN a donné pouvoir à M. Mickaël STEPHAN
- M. Samuel POTIER DE COURCY a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN

Date de convocation : 6 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 25
  - Votants : 33

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N°6
(2025/6/88) - CONVENTIONS AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC, D'ELECTRIFICATION ET DE TELECOMMUNICATION (RUES DE SAINT-MICHEL ET PER JAKEZ HELIAS).
RAPPORTEUR : NICOLE THERMET

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_6_6_88-DE

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Dans le cadre de la réfection des réseaux et de la voirie des rues de Saint-Michel et Per Jakez Helias, des travaux d'effacement de réseaux de distribution électrique, de télécommunication et d'éclairage public vont être réalisés.

Dans un souci de rationalisation des coûts et de réduction des nuisances de chantier, la commune de Saint-Avé et Orange confient à Morbihan Energies la coordination de ces travaux de réseaux, dont les trois entités disposent d'une partie de la maîtrise d'ouvrage.

Les modalités techniques et la participation financière de la commune pour la réalisation coordonnée de ces travaux d'enfouissement, sont définies dans les trois projets de conventions et l'engagement de contribution, ci-annexés. A noter qu'une autre convention interviendra ultérieurement avec Orange, pour déterminer la répartition des coûts avec la commune.

- Travaux d'effacement du réseau électrique

Montant prévisionnel HT des travaux	157 900 €
Participation de Morbihan Énergies au titre du programme exceptionnel d'effacement des réseaux électrique 2025, HT	151 635 €
Montant prévisionnel HT à la charge de la Ville	6 265 €

- Travaux d'éclairage public

Montant prévisionnel HT des travaux	69 660 €
TVA (20%) prévisionnelle	13 932 €
Montant prévisionnel TTC des travaux (A)	83 592 €
Montant plafonné de l'opération (B)	68 960 €
Participation de Morbihan Énergies (C=30% de B)	20 688 €

- Travaux d'enfouissement du réseau de télécommunication

Montant prévisionnel HT des travaux	14 700 €
TVA (20%) prévisionnelle	2 940 €
Montant prévisionnel TTC des travaux à charge de la Ville	17 640 €

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2224-35,

VU les projets de conventions de partenariat et de financement pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux Telecom présentés par Morbihan Energies,

VU le projet de convention de financement et de réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage public, entre la commune de Saint-Avé et Morbihan Energies,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_6_6_88-DE

VU l'engagement de contribution présenté par Morbihan Energies pour la réalisation des travaux d'effacement de réseau de distribution électrique,

VU le règlement financier de Morbihan Energies, fixant les contributions des communes membres à la réalisation des travaux dont il assure la maîtrise d'ouvrage,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Urbanisme, travaux, cadre de vie »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **APPROUVE** les termes des projets de convention et d'engagements financiers sus cités, relatifs aux travaux d'effacement de réseaux de distribution électrique, de réseaux de télécommunication et de rénovation de l'éclairage public, rues de Saint-Michel et Per Jakez Helias, tels qu'annexés à la présente.

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait à Saint-Avé, le 17 novembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251127-2025_6_6_88-DE

PLAN



